

# Synthèse de la procédure accident de service, de travail, de trajet (EPL)

(Évènement ayant créé un dommage à la santé physique ou psychique dans le cadre du travail)

Les encadrés oranges concernent :

- Les personnels stagiaires et titulaires (corps d'inspection, personnels de direction, personnels administratifs, techniques et médico-sociaux, personnels d'éducation et d'orientation, enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés publics)
- Les agents contractuels de droit public, assistants d'éducation (AED), accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 12 mois et exerçant à temps complet

Informations détaillées : <https://www.ac-toulouse.fr/lot-accident-de-travail-maladie-professionnelle-124786>

